

#### Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

AXE 1	AFFIRMER LE RÔLE DE PÔLE DE SERVICES DE « VENERQUE / LE VERNET / LAGARDELLE » ET D'ENTREE NORD DU PAYS SUD TOULOUSAIN
Action n°1	<p>Favoriser le lien social :</p> <p>Si Venerque dispose d'un bon niveau d'équipements, la commune a prévu de compléter l'offre existante sur son territoire par la création de nouveaux équipements structurants, des espaces publics et des espaces de loisirs dont un espace multigénérationnel destiné aux associations et pour permettre la tenue de manifestations communales.</p>
Action n°2	<p>Pérenniser les services publics de proximité :</p> <p>La commune de Venerque, en tant que pôle de service de proximité, doit absolument conserver un bureau de Poste sur son territoire.</p> <p>Il est nécessaire au maintien de ce service sur le territoire communal, que le bâtiment mis à disposition ait un niveau de performance énergétique suffisant et soit conforme aux normes d'accessibilité, pouvant accueillir un logement d'urgence également.</p>
Action n°3	<p>Développer l'offre de services en direction de la jeunesse :</p> <p>L'offre sportive et ludique à Venerque est plus tournée vers la petite enfance. Il manque un espace de loisirs tourné vers les adolescents.</p> <p>Le besoin de renforcer l'offre à destination de la jeunesse est donc important pour la jeunesse de notre territoire. De ce fait, le besoin est de créer un espace multisports, qui permettrait aux jeunes du territoire d'avoir un espace de convivialité.</p>
Action n°4	<p>Développer l'offre culturelle à rayonnement territorial :</p> <p>Le rayonnement des associations de Venerque va au-delà des frontières de la commune. Aujourd'hui, la commune ne dispose pas d'espace adapté qui permette de recevoir et mettre en valeur cette dynamique.</p> <p>De ce fait, la commune souhaite définir un nouvel espace culturel pour le bourg.</p>
Action n°5	<p>Développer une communication partagée du pôle de service :</p> <p>Le SCOT du Pays Sud Toulousain définit Venerque/Le Vernet / Lagardelle sur Lèze comme pôle de service. Cependant les 3 communes communiquent séparément sur l'offre de service, ce qui ne renforce pas cette polarité.</p> <p>L'objectif est de créer un outil commun afin de valoriser l'offre globale des services des 3 communes.</p>

AXE 2	RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE ET DU CŒUR DE VILLE
Action n°6	Partager l'espace public et valoriser des façades des rues commerçantes : L'objectif est de renforcer la mise en valeur du patrimoine par des commerces de qualité, harmoniser l'espace public sans l'uniformiser, encourager la diversité des activités et impulser un meilleur équilibre, permettre à tous les usagers d'accéder à l'espace public dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort, et ceci quelle que soit la situation physique, sensorielle, intellectuelle ou sociale de chacun.
Action n°7	Mettre en valeur des entrées de Bourg et l'information : Espace de transition entre le tissu urbain et les espaces agricoles de la commune, l'entrée de ville depuis la route de Narbonne est une suite de constructions disparates sans harmonie. Il conviendra de travailler les entrées de ville afin qu'elles puissent jouer le rôle fédérateur et marqueur d'identité de la Commune.
Action n°8	Développer le dynamisme économique en centre bourg : L'objectif est de moderniser l'offre commerciale du centre ville en créant une offre foncière et en améliorant les accès.
AXE 3	DEVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES DIFFÉRENTES ACCESSIBILITÉS
Action n°9	Aménager des cheminements doux : La Commune a un potentiel touristique à conforter, notamment dans le cadre du schéma d'itinérance en cours d'élaboration par le Département de la Haute-Garonne. La Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais en charge du Tourisme développera des nouveaux sentiers sur le territoire.
Action n°10	Accompagner la multimodalité : Venerque ne dispose pas de service de transports en commun pour desservir la gare, située à Le Vernet. Le déplacement à vélo est difficile entre Venerque et le Vernet car les deux communes sont séparées par un pont très fréquenté. De nouvelles modalités de transport pourraient être expérimentées.

## **Article 5 : le Programme opérationnel Pluriannuel d'Actions**

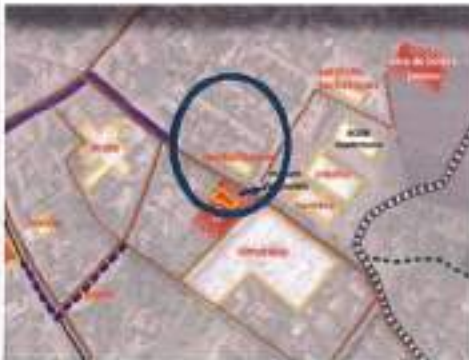
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions du projet Bourg-Centre de la commune de Venerque présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays Sud Toulousain.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays Sud Toulousain.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif. Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Action	Nom	Projets	Date d'exécution
<b>AXE 1 : AFFIRMER LE RÔLE DE PÔLE DE SERVICES DE « VENERQUE / LE VERNET / LAGARDELLE » ET D'ENTREE NORD DU PAYS SUD TOULOUSAIN</b>			
Action n°1	Favoriser le lien social	1.1 Création d'un espace multigénérationnel pour les associations et les manifestations communales	2019
		1.2 Aide aux associations pour créer des manifestations	2018 à 2021
Action n°2	Pérenniser les services publics de proximité	2.1 Réhabilitation du bâtiment de La Poste de Venerque	2019
		2.2 Création d'un logement communal d'urgence	2019
		2.3 Mise en œuvre de l'Ad'AP	2016 à 2021
Action n°3	Développer l'offre de services en direction de la jeunesse	3.1 Création d'un espace multisports à destination des adolescents en cœur de ville	2018 à 2021
		3.2 Création d'un espace de stockage de canoé kayak	2019
Action n°4	Développer l'offre culturelle à rayonnement territorial	4.1 Création d'une salle socioculturelle	2018 à 2021
Action n°5	Développer une communication partagée du pôle de service	5.1 Création d'un guide commune du pôle de services	2019 à 2021

AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE ET DU CŒUR DE VILLE			
Action n°6	Partager l'espace public et valoriser des façades des rues commerçantes	6.1 Création d'un PDA (périmètre délimité des abords)	2018/2019
		6.2 Création d'une charte et mise place de mobilier urbain adapté pour structurer l'occupation du domaine public	2018/2021
		6.3 Valorisation patrimoniale des façades et des vitrines du centre historique	2018/2021
Action n°7	Mettre en valeur les entrées de bourg et l'information	7.1 Création d'une charte et mise en œuvre d'une signalétique et lieux d'affichages	2018/2019
		7.2 Traitement des entrées de bourg	2018 à 2021
Action n°8	Développer le dynamisme économique en centre-bourg	8.1 Aménagement de locaux commerciaux en centre bourg	2019/2021
		8.2 Aménagement de Tiers Lieux	2018/2019
AXE 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES ET LES DIFFERENTES ACCESSIBILITES			
Action n°9	Aménager des cheminements doux	9.1 Identifier ou créer les chemins pédestres	2018 à 2021
		9.2 Identifier tous les chemins de VTT	2019 à 2021
		9.3 Identifier et créer les chemins équestres	2018 à 2021
Action 10	Accompagner la multimodalité	10.1 Aménager une aire de covoiturage	2019
		10.2 Imaginer des pôles secondaires de déplacements	2019 à 2021
		10.3 Créer une plateforme mobilité pour répondre aux besoins de mobilité des jeunes et des précaires.	2019 à 2021

Axe 1	Fiche action n°1
Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque/Le Vernet/ Lagardelle et d'entrée Nord du Pays Sud Toulousain	FAVORISER LE LIEN SOCIAL
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><b>La croissance démographique</b> de ces dernières années et celle envisagée par le PLU, nécessitent que soient anticipés l'extension et la création de nouveaux équipements et services (école, espace socioculturel...) à l'échelle communale et intercommunale afin de répondre aux différents besoins des habitants.</p> <p>Ainsi, si Venerque dispose d'un bon niveau d'équipements, la commune a prévu de compléter l'offre existante sur son territoire par la création de nouveaux équipements structurants, des espaces publics et des espaces de loisirs dont un espace multigénérationnel destiné aux associations et pour permettre la tenue de manifestations communales,</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
	<p><b>Dans un premier temps la commune aimerait rénover un nouvel espace</b>, qui accueillait précédemment le Point Accueil Jeunesse (PAJ) de la communauté de communes, est situé en cœur du bourg, à proximité immédiate de plusieurs services publics communaux ou intercommunaux (médiathèque, PAJ, écoles primaires, crèche, restaurant scolaire élémentaire...).</p> <p>Cet espace sera composé d'un bâtiment et d'un jardin d'agrément. Ce dernier complétera l'offre en espaces</p>
<p>publics naturels, principalement concentrée le long des berges de la Hyse et de l'Ariège. Il sera desservi par des cheminements doux le reliant aux autres équipements publics, aux espaces de consommation du centre-bourg et aux zones de stationnement public existante avenue du Mont Frouzy.</p>	
<p>Le bâtiment sera mis à la disposition des associations pour la tenue de réunions et l'organisation de manifestations. A l'arrière, le grand jardin d'agrément permettra également d'accueillir des manifestations en toute sécurité. En effet, ce type d'espace public extérieur manque aux associations et aux familles venerquoises. La place St Pierre située à proximité immédiate d'une route départementale est trop dangereuse pour cela. En outre, le bâtiment comporte un espace de préau qui constituera quant à lui une solution de replis pour l'accueil des manifestations en cas d'intempéries.</p>	
<p>Le positionnement de ce nouvel équipement, face à la médiathèque, facilitera la réalisation de manifestations au rayonnement communal et intercommunal.</p>	



### Descriptif des opérations envisagées

#### **Action 1.1 : Création d'un espace multigénérationnel pour les associations et les manifestations communales**

Descriptif : Le bâtiment nécessite un réaménagement intérieur ainsi qu'une rénovation énergétique. Une première tranche de travaux a permis l'ouverture du garage pour créer un préau ouvert à la fois sur le jardin arrière et sur l'avenue Mont Frouzy.

#### **PREMIERE ETAPE :**

Le projet prévoit l'isolation du bâtiment et l'installation d'un système de chauffage et VMC performant.

Maître d'ouvrage : commune de Venerque

Coût estimatif : 75 000€ HT

Calendrier :  
2019

Partenariat potentiellement concerné par l'action :

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Région, CD31






Voir annexe 1

#### **DEUXIEME ETAPE :**

Descriptif : Une redistribution des espaces sera réalisée pour être en adéquation avec les futurs usages. Des sanitaires PMR donnant vers l'extérieur seront également proposés.

Maître d'ouvrage : Commune de Venerque

Voir annexe 2

<p>Coût estimatif : 101 850€ HT</p> <p>Calendrier : 2019</p> <p>Partenariat potentiellement concerné par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat technique : ABF</li> <li>- Partenariat financier : Région, CD31</li> </ul>	
<p><b>TROISIEME ETAPE</b></p> <p>Descriptif : Le jardin existant sera réaménagé avec des matériaux nobles et des essences végétales locales. Il sera équipé de dispositifs d'éclairage public afin de permettre la tenue de manifestations. Un espace sera dédié à la réalisation d'un jardin pédagogique destiné aux écoliers (voir 3.3 renforcer le lien avec le PIJ).</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune, CCBA, associations communales</p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier : 2019 à 2021</p> <p>Partenariat potentiellement concerné par l'action : Région</p>	  
<p><b>QUATRIEME ETAPE</b> : Cheminement doux : Voir Axe stratégique 3 (9.1)</p>	
<p><b>Action 1.2</b> : Aide aux associations pour créer des manifestations</p> <p>Les associations sont l'un des acteurs essentiels du lien social sur un territoire. C'est la raison pour laquelle la commune soutient de nombreuses initiatives associatives à caractère festif et culturel. Ainsi, la commune met à conventionné avec une compagnie théâtrale Le Clan des songes au rayonnement international. Dans ce cadre, elle met à disposition de l'association gracieusement des locaux communaux. En contrepartie, l'association intervient dans les écoles et programme</p>	

annuellement sur la commune au moins un spectacle tout public.  
De même, la commune participe chaque année au Festival Occitania qu'elle soutient également financièrement.

La commune accueille également chaque année deux représentations de la troupe de Montréal, composée de jeunes acteurs, dans le cadre du Prix du Jeune Ecrivain.

Maître d'ouvrage : Commune,  
Associations communales, PETR

Coût estimatif : à définir

Calendrier :  
*Au fil de l'eau*

### Évaluation et suivi de la mesure

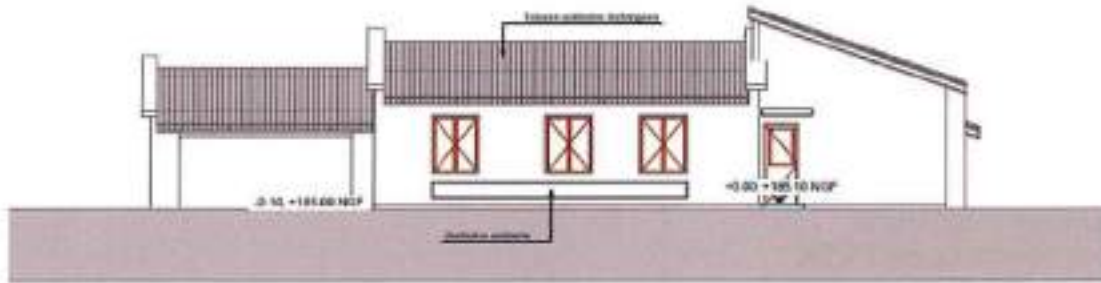
Actions et indicateurs envisagés :

- Nombres de lieux créés
- Nombre de manifestations associatives soutenues
- Nombre de manifestations communales et associatives organisées
- Nombre et diversité du public touché
- Nombre de nouvelles associations créé

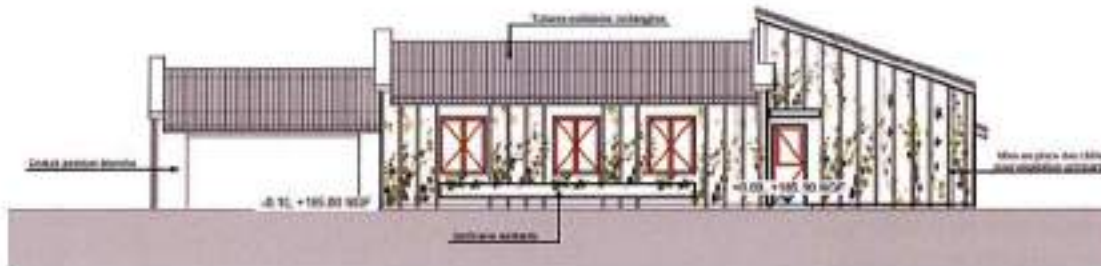


## Annexe 1 : Isolation et végétalisation envisagée (projet à affiner avec les ABF)

FAÇADE NORD-EST - EXISTANT  
E: 1/100'



FAÇADE NORD-EST - PROJET  
E: 1/100'



## Annexe 2 : Aménagement prévu

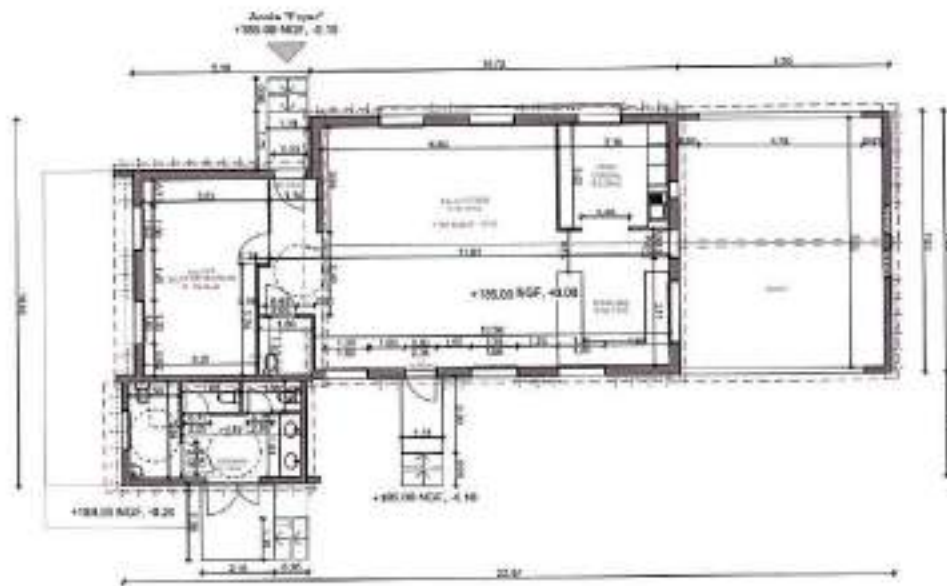


TABLEAU DE SURFACES NDC

Salon Foyer	16,20m <sup>2</sup>
Cuisine	9,0m <sup>2</sup>
Chambre	11,20m <sup>2</sup>
Salon Pologne	15,40m <sup>2</sup>
Sanitaires	14m <sup>2</sup>
VC PNR	2,8m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>67,60m<sup>2</sup></b>

Axe 1	Fiche action n°2
Affirmer le rôle de pôle de services de Venerque/Le Vernet/Lagardelle et d'entrée Nord du Pays Sud Toulousain	Pérenniser des services publics de proximité

**Présentation de l'action**

**Contexte**

**Contexte 1 :**

L'ensemble des activités du bureau de Poste de Venerque constitue un service de proximité de premier ordre pour la population, à savoir :

- la distribution et la collecte (lettres, colis, argent)
- la gestion d'encours financiers
- la proposition de services (courrier, colis ou financier)

La commune de Venerque, en tant que pôle de service de proximité, doit **absolument conserver un bureau de Poste sur son territoire.**

Statistiquement, selon une enquête réalisée par la Poste, 85% des Français fréquentent le bureau le plus proche de leur domicile, 8% le bureau le plus proche de leur lieu de travail et 7% un bureau proche du lieu où ils font leur course. En observant cette carte, on remarque que la poste de Venerque est la seule à 20 km à l'EST, et 8 km à l'OUEST. **Son rôle de service de proximité est primordial.** C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire au maintien de ce service sur le territoire communal, que le bâtiment mis à disposition ait un niveau de performance énergétique suffisant et soit conforme aux normes d'accessibilité.



### Contexte 2 :

La commune souhaite disposer d'un logement social d'urgence dont l'attribution serait gérée en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Objectif :** assurer à toute personne ou famille en détresse (avec ou sans enfants) un hébergement de courte durée. C'est une solution de répit pour des personnes qui n'ont dans l'instant aucune autre solution de relogement. L'attribution se ferait sans conditions de ressources, en fonction de l'urgence des situations.

**Où ? :** Le logement communal au-dessus de la Poste sera mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale.

**Comment ?** Le dispositif peut être saisi via un travailleur social, un élu ou un particulier. Les membres du CCAS établissent une évaluation sociale et l'orientent vers des solutions adaptées.

### Contexte 3 :

La programmation de l'Ad'AP de Venerque a été arrêté le 24 décembre 2015. La durée des travaux a été étalée sur 6 ans, pour les ERP de cat. 1 à 4. Nous avons réalisé une partie des travaux et nous poursuivons notre programmation.

## Objectifs stratégiques

Le bureau de Poste de Venerque est installé dans un bâtiment propriété communale, construit en 1970. Ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation thermique, ainsi qu'une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



D'autre part, ce bâtiment dispose en R+1 d'un appartement, précédemment mis à disposition de la Poste pour l'hébergement de son receveur. Aujourd'hui la commune souhaite l'aménager pour disposer d'un logement d'urgence.

## Descriptif des opérations envisagées

### Action 2.1 Réhabilitation énergétique et mise en accessibilité des bâtiments communaux

**PREMIERE ETAPE : Mise en accessibilité du bureau de Poste (Voir 2.3)**

### DEUXIEME ETAPE : Isolation par l'extérieur du bâtiment de la Poste

Descriptif : Isolation du bâtiment par l'extérieur avec bardage bois et zinc

Maître d'ouvrage : commune de Venerque

Coût estimatif : 144 000€ HT

Calendrier : 2019

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :*

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Etat, Région, CD31



### Action 2.2 Création d'un logement communal d'urgence

Descriptif : Aménager le logement actuel pour le transformer en logement d'urgence

Maître d'ouvrage : commune de Venerque

Coût estimatif : 31 000€ HT

Calendrier : 2019

*Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :*

- Partenariat technique :
- Partenariat financier : Etat

### Action 2.3 Mise en œuvre de l'Ad'AP

La commune a mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et défini dans ce cadre un planning prévisionnel pour la mise en accessibilité de ses bâtiments. Cette programmation comprend deux phases.

La première phase sera achevée en 2018.

Année	Bâtiment concerné
2018	Médiathèque municipale Jean-Baptiste Huet
	Salle Jean Lestrade
	Local Football
2019	Presbytère
	Chalet - Maison des jeunes
	Dépot - Local commercial (propriété communale)
2017	École maternelle
	Mairie Municipale
2018	Local Pêche/Chasse
TOTAL	

La seconde phase deuxième phase, qui comprend notamment la mise en accessibilité du bâtiment de La Poste, débutera en 2019.

Descriptif : mettre aux normes d'accessibilité la rampe d'accès au bureau de Poste.

Maître d'ouvrage : commune de Venerque

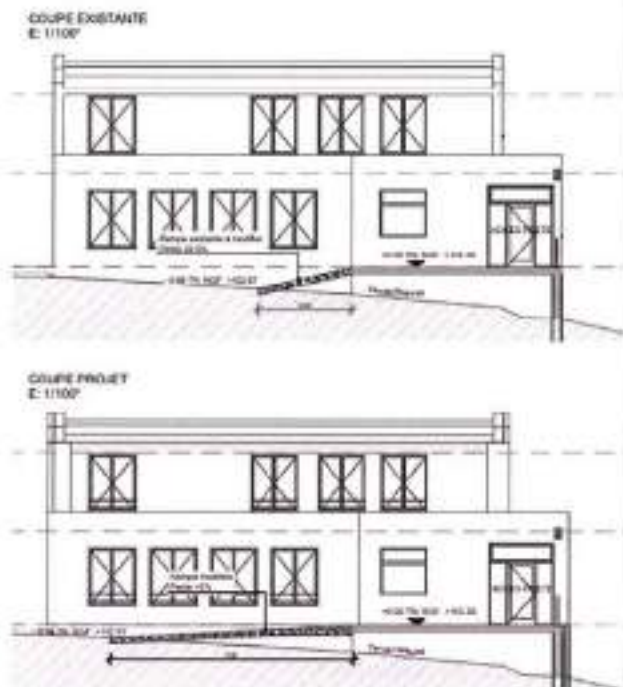
Coût estimatif : 370 250€ HT

Calendrier :  
2018/2021

#### Partenariat technique et

financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Etat, Région, CD31



### Évaluation et suivi de la mesure

- Niveau de performance énergétique atteint
- Respect de l'échéancier pour la mise en œuvre de l'Ad'AP et nombre de bâtiments communaux mis aux normes d'accessibilité
- Nombres de familles accueillies dans le logement d'urgence